

Païement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas, est effectué aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par EUROCLEAR France.

BANK OF NEW YORK (48 Wall Street, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADRs.

Païement du dividende sur les certificats représentatifs d'action (CR Action)

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TotalFinaElf a émis des certificats représentatifs d'action. Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par EUROCLEAR France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant pas être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte. La Banque Bruxelles Lambert est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action TotalFinaElf matériels en circulation.

Le paiement des coupons détachés des certificats représentatifs d'action est effectué sans frais au guichet des établissements suivants :

en Belgique :

BANQUE BRUXELLES LAMBERT SA
FORTIS BANQUE SA
KBC BANK NV

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

au Luxembourg :

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG SA
CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG SA
KREDIETBANK Luxembourg

Avenue J.F.-Kennedy 50, 2951 Luxembourg
Route d'Esch 52, 2965 Luxembourg
Boulevard Royal 43, 2955 Luxembourg

au Royaume-Uni :

IRG

Borne House, 34 Beckenham Road, Beckenham Kent, BR3 4TU

aux Pays-Bas :

ABN-AMRO BANK NV

Herengracht 595, Amsterdam, The Netherlands

en Allemagne :

COMMERZBANK AG
DRESDNER BANK AG

Kaiserplatz, 60261 Frankfurt, Germany
Frankfurt am Main, Geschäftsbereich Corporate Finance, Germany

en Suisse :

CREDIT SUISSE
UBS

Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Switzerland
Bahnhofstrasse 45, 8098 Zürich, Switzerland

STRIPS-VVPR TotalFinaElf

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TotalFinaElf a offert d'échanger 2 actions PetroFina contre 9 actions TotalFinaElf à créer et 9 strips-VVPR TotalFinaElf. Un strip-VVPR est une feuille de coupons dont un coupon donne droit, pour un particulier dont le domicile fiscal est en Belgique, à bénéficier de la réduction de 25 à 15 % du précompte mobilier belge sur le dividende payé par TotalFinaElf, s'il est présenté accompagné du coupon correspondant d'une action. Tout porteur d'actions PetroFina qui a apporté ses actions à l'une des offres présentées par TotalFinaElf avait la faculté de renoncer à son droit de recevoir des strips-VVPR TotalFinaElf. Les strips-VVPR dont les porteurs d'actions PetroFina n'ont pas souhaité l'attribution ont été immédiatement annulés par TotalFinaElf. Les strips-VVPR TotalFinaElf sont négociables à la Bourse de Bruxelles, mais n'ont pas de valeur significative.

Les banques désignées comme agents payeurs en Belgique justifieront aux autorités fiscales belges la réduction de 25 à 15 % du précompte mobilier pour le nombre de coupons strips-VVPR TotalFinaElf remis à cet effet.

Au 31 décembre 2000, il y avait 56 933 514 strips-VVPR TotalFinaElf en circulation.

COUPONS

N° du coupon	Date de détachement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net FRF	Montant net euros
Exercice 1995	10/06/1996	10/06/2001	Dividende	8,70 ^(a)	1,33
Exercice 1996	03/06/1997	03/06/2002	Dividende	10,50 ^(b)	1,60
Exercice 1997	27/05/1998	27/05/2003	Dividende	13,00 ^(b)	1,98
Exercice 1998	19/07/1999	19/07/2004	Dividende	13,11914	2,00 ^(b)
Exercice 1999	14/06/2000	14/06/2005	Dividende	15,4149895	2,35 ^(b)
Exercice 2000 ^(c)	29/05/2001	29/05/2006	Dividende	21,646581	3,30

(a) Pour le dividende versé au titre de l'exercice 1995, l'actionnaire a bénéficié de l'option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions.

(b) Les dividendes relatifs aux exercices 1996, 1997, 1998 et 1999 ont été versés en numéraire uniquement.

(c) Il sera proposé à l'assemblée générale du 17 mai 2001 de verser un dividende de 3,30 euros (soit 21,646581 FRF) par action au titre de l'exercice 2000, sous forme numéraire uniquement. Le paiement du dividende sera effectué le 29 mai 2001.